

EXTRAIT N° 30/2020
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 février 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, LASSALLE, AUDIGUIER, ANDUZE, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, CAIRE, LAURENS, PLATEAU, FERTE J., FERTE S., SEIB-TAUPIN, LATAPIE.

PROCURATIONS

| | | |
|---------------|---|---------------|
| Mme LLOUBERES | à | M. BEUILLE |
| Mme MALBEC | à | Mme AUDIGUIER |
| M. MARTIN | à | M. ZAMBONI |

ABSENTS : Mme GARBIN, M. DELON.

SECRETAIRE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - Acceptation de la cession de la parcelle ZB 1316 située Lieu-dit Peyrelong 31840 AUSSONNE par la société PROMOLOGIS à la Commune d'AUSSONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de la Société PROMOLOGIS, la cession de la parcelle ZB 1316 d'environ 1300 m² située Lieu-dit Peyrelong 31840 AUSSONNE à l'Euro Symbolique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 23

Voix Contre : 4 (Mme ARNAL, MM. ZAMBONI, MARTIN, JOUSSEAUME)

Abstention : 0

- D'accepter la cession de la parcelle ZB 1316 située Lieu-dit Peyrelong 31840 AUSSONNE de la société PROMOLOGIS au profit de la Commune d'AUSSONNE, à l'Euro Symbolique
- De prendre en charge les frais notariés correspondants.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte, avec la société PROMOLOGIS, relatif à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 05 mars 2020

Le Maire,

Lysiane MAUREL

